



**COMPTE RENDU DE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 23 JANV 2018**

**Demande de subvention – Rénovation du presbytère :**

Le conseil autorise le maire

- à déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Demande de 40% du montant H.T.
- à prendre contact avec les services de la région Grand Est, afin de vérifier l'éligibilité du dossier

**SIVM de l'Esch au mad – modifications des statuts :**

Suite à la création de notre nouvelle communauté de communes Mad & Moselle, et à l'adhésion de la commune de HAMONVILLE, il convient de mettre en concordance les statuts du SIVM. Ces modifications sont validées par le conseil.

**Création d'une nouvelle Association des Maires - Cotisation :**

Auparavant, les associations de Maires étaient calquées sur les limites des cantons. Il a été décidé la création d'une association des Maires qui regroupent tous les maires du territoire de la CC Mad & Moselle. Le montant de la cotisation annuelle est de 24€.

Le conseil autorise l'adhésion de la commune de Seicheprey et accepte le montant de la cotisation

**Rapport annuel du Syndicat des Eaux du Trey St Jean:**

Le maire, présente le rapport annuel du Syndicat des Eaux du Trey St Jean. Celui-ci n'appelant pas de remarque particulière, il est adopté par le conseil municipal.

La station d'épuration de la commune a fait l'objet d'une visite de contrôle le 03/10/2017 et la conclusion du rapport est : « *Le fonctionnement de la station de SEICHEPREY est satisfaisant. Les concentrations résiduelles sont faibles et les rendements épuratoires élevés. Toutes les exigences réglementaires sont respectées. L'entretien général est satisfaisant* »

Ces documents sont à disposition en mairie et peuvent être consultés

**Antenne TDF :**

La commune a été sollicitée par TDF pour l'implantation d'une antenne de radioélectriques sur le terrain de l'ancienne décharge, route de FLIREY. Le conseil avait dans un premier temps donné un accord de principe. TDF accepte les conditions et propose un bail de location pour l'implantation de cette antenne.

Après en avoir pris connaissance, le conseil autorise le maire à signer le dit bail, en demandant que soit bien mentionné sur celui-ci la surface d'emprise prévue (à savoir 160m<sup>2</sup>) et l'emplacement exact d'implantation. La mise à disposition du terrain se fera à raison d'un loyer annuel de 3 000€.

Cette implantation doit également améliorer la couverture en téléphonie mobile de notre commune.

**DIVERS :**

- Le conseil autorise le maire à signer la convention avec MMD 54 pour la réalisation d'un diagnostic et des propositions techniques pour l'aménagement de l'entrée de village coté route de Richecourt. Le montant de la prestation est de 698,90€ HT

-Le conseil autorise le maire à renouveler l'adhésion de la commune auprès du CAUE 54 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement). La cotisation est fixée à 50€ annuellement.

## **INFORMATIONS**

BALAYAGE : La balayeuse passera dans notre commune Mercredi 21 février. Merci de dégager les abords de trottoirs afin que celle-ci puisse faire correctement son travail

COMMEMORATION 14-18 :

Il est prévu un programme sur le weekend des 21 et 22 avril prochain. Une délégation de la commune du PUY EN VELAY sera présente.

Le Maire,  
Gérard ANDRE